

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1186**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Institution d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire située boulevard de la République et avenue de Montlouis

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1186**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Institution d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire située boulevard de la République et avenue de Montlouis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

En vue de permettre l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine devant alimenter le lotissement les Poiriers à Champagne au Mont d'Or, la Communauté urbaine a été sollicitée par Electricité Réseau Distribution France (ERDF) afin que lui soit consentie une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine sur une propriété communautaire située entre le boulevard de la République et l'avenue Montlouis à Champagne au Mont d'Or, dans une bande de terrain de 0,6 mètre de large sur une longueur totale d'environ 274 mètres.

Cette propriété est cadastrée sous les numéros 228, 458 et 460 de la section AI, étant entendu que la partie cadastrée AI 228 et AI 458 a été donnée à bail à l'Immobilière Rhône-Alpes qui a réalisé le lotissement précité et que la partie cadastrée AI 460 sera intégrée prochainement dans le domaine public communautaire.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, la Communauté urbaine accepterait l'institution de cette servitude à titre purement gratuit, étant précisé que les frais de notaire, évalués à 500 €, seront pris en charge en totalité par ERDF ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention qui lui est soumise concernant l'institution d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de distribution d'énergie électrique sur une propriété communautaire située boulevard de la République et avenue de Montlouis à Champagne au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés seront pris en charge en totalité par ERDF.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.